

**LE CONTRAT  
DE TERRITOIRE**  
**EAU ET CLIMAT**



**ENSEMBLE,  
IMAGINONS DEMAIN**

Guebwiller, le 27 mars 2024



## **CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT « 2024-2028 »**

**« ENSEMBLE IMAGINONS DEMAIN la Communauté de Communes engagée dans la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique »**

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SDAGE » du Bassin Rhin-Meuse en vigueur,

Vu les dispositions du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et ses délibérations d'application,

### **PARTIES PRENANTES**

Entre les soussignés :



La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dont le siège social est situé 1 rue des Malgré Nous - 68500 GUEBWILLER représentée par Marcello ROTOLO, en sa qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **CCRG** »,

Et,



**L'Agence de l'eau Rhin-Meuse** dont le siège social est situé à Rozérieulles (57), représentée par Marc HOELTZEL, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **L'Agence de l'eau** ».

## ARTICLE 1 : CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE VISÉE PAR LE CONTRAT



Le présent contrat s'applique au territoire de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG), composé de 19 communes. Il est encadré à l'ouest par le Grand Ballon et le Petit Ballon, le Zinnkoepfle et le Bollenberg au Nord, la plaine d'Alsace à l'est et le Hartmannswillerkopf au sud.

Le territoire s'articule globalement autour de la Vallée de la Lauch, qui prend sa source sur la commune de Lautenbach sur le versant oriental du massif des Vosges à plus de 1 200 mètres d'altitude et du Val de Rimbach. Il comporte une variété de situations topographiques : forêt vosgienne d'altitude, hautes-chaumes, piémont viticole et plaine d'Alsace.

Le territoire est concerné par le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Rhin et Meuse.

Le territoire est concerné par deux périmètres de SAGE : le SAGE de la Lauch pour la partie des eaux superficielles et le SAGE III-Nappe-Rhin pour les eaux souterraines de la nappe d'Alsace.

Le SAGE de la Lauch, porté par Rivières de Haute Alsace, approuvé le 15 janvier 2020 dont le périmètre correspond au bassin versant de la Lauch, concerne 40 communes pour une superficie de 351 km<sup>2</sup> et un linéaire d'environ 100 kms de cours d'eau. La CCRG est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Sur ce territoire, la CCRG exerce les compétences de gestion de l'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, de protection et de mise en valeur de l'environnement et assure l'élaboration des documents d'urbanisme ; compétences nécessaires pour la mise en œuvre des projets visés dans le présent contrat.

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, la CCRG porte une ambition politique collective sur ces sujets. Elle est engagée dans plusieurs contrats de développement territorial qui poursuivent des objectifs de sobriété énergétique et de protection de l'environnement (Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique ; Plan Climat Air Energie Territorial notamment, cf. infra), elle mène également plusieurs politiques de préservation des ressources environnementales.

La richesse de ces dernières, tout comme la qualité et la diversité des paysages de la Région de Guebwiller sont autant d'éléments qui confirment la volonté de sauvegarder et de valoriser la richesse des équilibres et des ressources naturelles présents sur le territoire.

En matière de politiques publiques, la CCRG dans le cadre de son PLUi vise non seulement à préserver la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire, mais aussi à préserver et valoriser les paysages, ainsi que l'identité agricole et viticole.

Aux côtés des Communautés de Communes Alsace Rhin-Brisach, du Centre Haut-Rhin et du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, la CCRG a contribué à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Rhin-Vignoble-Grand ballon, un projet collectif pour faire face aux enjeux climatiques.

La CCRG dans le cadre du Pacte de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) signé en 2021 s'est notamment engagée dans une volonté d'accompagner le territoire dans la transition écologique.

La Mission Eau de Guebwiller et environs a été créée en 2002 sur le territoire pour lutter contre les pollutions des captages d'eau potable par les pesticides et/ou les nitrates. Initialement portée par le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim, dissous en 2017, elle est à ce jour portée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

En partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, la CCRG porte depuis 2003 le GERPLAN sur son territoire, et mène de nombreuses actions en direction à la fois du grand public et des techniciens des collectivités locales.

## **ARTICLE 2 : MOTIVATIONS DES PARTIES PRENANTES**

Les parties prenantes conviennent de l'état des lieux résumé ci-après.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est un bassin versant d'une vallée vosgienne ayant bénéficié d'un passé industriel et connaissant des mutations en termes de population et d'activités.

### **Eaux superficielles**

L'état des lieux met en avant des impacts des rejets artisanaux et industriels sur la qualité chimique de la Lauch et de l'Ombach. Des actions sont envisagées dans le cadre de ce présent contrat via la mise en place d'une opération collective sur l'ensemble du territoire. L'industrie a également laissé des traces et la Communauté de Communes hérite de 4 sites et sols pollués pour lesquels aucun diagnostic n'a été réalisé et qui n'ont, à ce jour, pas eu d'impact sur les eaux. Les sites se situent à Issenheim, Guebwiller, Merxheim et Bergholtz. Aucune action n'a été intégrée dans le CTEC pour la prise en charge de ces sites compte tenu des autres priorités et des capacités humaines actuelles (plan de charge contraint) de la Communauté de Communes.

La qualité biologique et l'état écologique du cours d'eau ne sont pas abordés dans ce présent contrat en raison du transfert des compétences GEMAPI à Rivières de Haute Alsace, structure porteuse du SAGE Lauch.

Parallèlement et en lien avec la démarche de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUI), une étude de définition d'une Trame Verte et Bleue est initiée pour améliorer la connaissance des milieux naturels du territoire, leur préservation et leur mise en valeur.

Ce bassin versant de la Lauch est qualifié aujourd'hui en tension quantitative et connaît des étiages de plus en plus sévères.

Les prélèvements principaux sont de 6,6 millions de m<sup>3</sup> dont :

- 43 % pour l'eau potable (26 % en eaux superficielles et 17 % en eaux souterraines,
- 29 % pour l'irrigation agricole sur 45 sites dont 41 en eaux souterraines,
- 8 % pour l'industrie,
- 1 % pour les canaux.

Des actions seront envisagées dans le cadre de la mission eau sur le volet agricole et dans le cadre du schéma directeur eau potable sur l'ensemble du territoire.

### **Eaux souterraines**

Le bassin versant aval, en lien avec la nappe phréatique d'Alsace connaît des problèmes de qualité notamment sur les nitrates et les pesticides en lien avec l'activité agricole. Deux aires d'alimentation ont été définies (captage de Merxheim et deux captages de Rouffach – Luttenbach et l'hôpital) sur lesquelles des plans d'actions agricoles de reconquête de la qualité ont été initiés.

L'agriculture est herbagère sur la partie amont (élevages de montagne), viticole sur le piémont et céréalière (majorité de maïs) sur la partie plaine. Les agriculteurs engagés en agriculture biologique sont viticulteurs. Une animation a été mise en place dès 2002, sur forte motivation des élus locaux, en vue d'enrayer la tendance à la dégradation de la qualité de l'eau sur ces deux paramètres. La vigilance reste de mise et de nouvelles actions sont planifiées sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la reprise de la compétence eau potable, la collectivité met en avant un fort besoin d'amélioration de la connaissance et du suivi des réseaux d'eau potable en vue de sécuriser la ressource d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Concernant l'assainissement, la principale problématique concerne les performances du réseau d'assainissement (eaux claires parasites et temps de pluie).

Les parties prenantes espèrent avec le présent contrat de territoire « eau et climat » atteindre les objectifs suivants :

- Economiser l'eau,
- Reconquérir la qualité de la ressource en eau,
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques,
- Préserver la biodiversité,
- Rendre les communes membres de l'EPCI plus perméables.

Les parties prenantes souhaitent avec le présent contrat de territoire « eau et climat » atteindre les objectifs décrits ci-après, organisés autour de 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Améliorer les performances du système d'assainissement,
- Axe 2 : Préserver la ressource en eau, sécuriser son approvisionnement et engager une gestion patrimoniale des ouvrages d'eau potable,
- Axe 3 : Atténuer et s'adapter au changement climatique,
- Axe 4 : Communiquer et sensibiliser le public en développant une culture de l'eau et du climat.

Les parties prenantes conviennent de suivre l'atteinte de ces objectifs par des indicateurs « stratégiques » tel que le nombre d'abonnés sécurisés, l'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable ou le volume d'eaux claires parasites éliminés.

Chaque action fera l'objet d'un indicateur défini d'un commun accord entre les parties prenantes.

### ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU CONTRAT

**Le contrat de territoire « eau et climat » est un document programmatique de projets concertés**, qui a pour vocation de servir de guide de l'action territoriale relative à l'eau et à la biodiversité pour les parties prenantes, qui prennent dans ce cadre des engagements réciproques.

Le programme de projets fixé dans le présent contrat définit des projets retenus par les parties prenantes en fonction des objectifs poursuivis et des résultats attendus.

Les projets listés dans le cadre du présent contrat doivent en outre obligatoirement comporter des projets montrant que le territoire réfléchit et œuvre avec une véritable stratégie d'interventions pour atténuer ou s'adapter aux effets du changement climatique, et pour favoriser une gestion patrimoniale durable.

Le programme de projets est constitué de 36 actions résumées ci-après et détaillées pour les plus importantes en annexe n° 3 sous la forme de fiches-action pour lesquelles les parties prenantes s'engagent à mesurer la réalisation par des indicateurs techniques adaptés.

En annexe n° 2, figure la programmation des projets du contrat déclinée en montant prévisionnel répartis annuellement selon la déclinaison opérationnelle des marchés et commandes prévus, par catégorie de projets, respectant à minima les domaines d'interventions de l'Agence de l'eau. Elle est accompagnée d'un plan de financement prévisionnel en termes d'aides potentielles de l'Agence.



La présente convention d'aide est conclue au titre de l'effort de soutien national des contrats de progrès mis en place par les Assises de l'eau.

31 actions prévues sur la CCRG pour un montant de 6 280 100 M€ d'aides potentielles

La liste des opérations est, telle qu'annexée au contrat, indicative dans la mesure où chaque aide est appelée à faire l'objet d'un conventionnement bilatéral ultérieur engageant l'aide de l'Agence de l'eau.

A noter, que l'Agence de l'eau, notamment au regard de son exécution budgétaire, et les parties prenantes pourront demander de modifier la programmation prévue des projets tant que l'enveloppe annuelle budgétaire totale est globalement respectée au sein d'un même domaine d'intervention de l'Agence de l'eau et après validation lors du comité de suivi d'un nouveau tableau programmatif.

## **Axe 1 : Améliorer les performances du système d'assainissement**

### *Fiches actions 1.1 à 3.1*

Plusieurs actions vont être engagées pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales en amont du bassin versant, le fonctionnement de l'ensemble du réseau et de la station de traitement des eaux usées.

Les études et suivis prévus sont :

- Une étude de gestion intégrée des eaux pluviales, L'objectif est d'examiner les potentialités de déracordement des eaux pluviales pour une infiltration le plus en amont possible et éviter les surcharges hydrauliques de la station de traitement des eaux usées mais également les déversements excessifs des déversoirs d'orage en temps de pluie (cf. fiche actions 2.1),
- Des études « temps sec-temps de pluie », d'évaluation des impacts sur les réseaux, les déversoirs d'orage et sur les milieux récepteurs (cf. fiche actions 1.4),
- La recherche et la réduction des eaux claires parasites dans les réseaux unitaires,
- Des campagnes de contrôles de conformités des branchements des particuliers et de recherche des eaux pluviales dans le réseau des eaux usées.

Réaliser une étude de gestion intégrée des eaux pluviales

L'ensemble de ces études aboutiront à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement (réseaux et station) comprenant la réduction des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement visant ainsi la recharge des aquifères en amont du bassin versant, la réduction des rejets d'eaux usées dans le milieu récepteur par temps de pluies et la diminution des débits à la station d'épuration.

Ces études menées sur le réseau seront complétées par des actions visant l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la CCRG.

Les deux principales actions sont :

- La réalisation d'un programme d'assainissement,

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement débouchant sur un plan d'action hiérarchisé

- La mise en place d'une station éco-exemplaire et innovante intégrant les obligations réglementaires à venir avec une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du projet de réhabilitation de la station d'épuration permettant de limiter les risques techniques et les coûts de fonctionnement,
- L'amélioration de l'assainissement notamment par temps de pluies (réseaux) est une action prioritaire définie au Plan d'Actions Opérationnel Territorial (PAOT) établi par la préfecture du département du Haut-Rhin. La réhabilitation de la station d'épuration est actuellement considérée comme non prioritaire au regard des enjeux d'amélioration de la qualité du milieu récepteur, la Lauch. Les caractéristiques futures des effluents à traiter (prenant en compte les travaux sur le réseau), les composantes du projet relatives à l'enjeu d'adaptation au changement climatique (sobriété énergétique, recherche de solutions de REUT, etc.) et les gains environnementaux du projet seront examinés à l'issue des études afin de déterminer l'assiette de travaux pouvant bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette aide potentielle sera alors ajoutée au tableau de programmation du CTEC 2024 - 2027 sur la base des montants travaux de l'étude PRO réalisée.

Le présent contrat intègre également une opération d'animation pour favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la CCRG.

Les objectifs relatifs à cette mission de 100 jours, soit 0,5 ETP, seront :

- Elaborer une stratégie de gestion intégrée des "eaux pluviales" pour l'ensemble du territoire de la CCRG,
- La mise en place d'une animation transversale au sein de la Communauté de Communes,
- Faire connaître la stratégie pour une ville perméable et végétalisée auprès des élus et des habitants et susciter l'émergence de projets,
- Créer et diffuser des outils de communication visant à accompagner les pétitionnaires dans leurs projets et sensibiliser les élus,
- Accompagner techniquement (conseil, avis sur documents de consultation, etc.) des collectivités dans leurs projets d'aménagements urbains, pour intégrer les volets "eau et nature en ville ", désimperméabilisation et renaturation des espaces aménagés.

Cette mission sera concomitante à la mise en place d'une animation de lutte contre les micropolluants de 0,5 ETP dont l'objectif est **le suivi de l'étude préalable à la mise en place d'une opération collective (complémentaire au diagnostic en amont) et la mise en place effective d'une opération collective.**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a reçu un arrêté préfectoral complémentaire, en date du 26 octobre 2018 pour la STEU d'Issenheim fixant des prescriptions complémentaires pour la recherche et la réduction des micropolluants dans les eaux brutes et traitées.

Lors des différentes campagnes de recherche de 2018, 20 micropolluants ont été identifiés comme significativement présents sur la STEU d'Issenheim.

En application de la note technique du 12 août 2016, un diagnostic vers l'amont a été réalisé en 2023 et s'est déroulé en plusieurs phases présentées ci-après :

- Phase n° 1 : Cartographie du réseau de collecte,
- Phase n° 2 : Identification des émissions de substances,
- Phase n° 3 : Plan d'actions.

La conclusion du rapport fait apparaître plusieurs actions :

- Action 1 : Actions collectives, voire individuelles, auprès des établissements d'un secteur d'activité ciblé,
- Action 2 : Amélioration de la gestion des eaux pluviales,
- Action 3 : Sensibilisation et communication auprès des particuliers,
- Action 4 : Investigations sur les entrées d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux,
- Action 5 : Sensibilisation et communication auprès des acteurs agricoles.

Les missions du poste d'animation de lutte contre les micropolluants de 100 jours (0,5 ETP) seront :

- Une identification des émissions potentielles de micropolluants par type de contributeur et par bassin versant de collecte,
- Une mise en place d'un plan d'actions pour la lutte contre les micropolluants définie par l'étude de diagnostic en amont réalisée en 2023,
- L'élaboration et la diffusion d'un guide des pratiques à mettre en œuvre sur le territoire en concertation avec les partenaires et les acteurs extérieurs (chambre de commerce et d'industrie (CCI), chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), etc..).

## **Axe 2 : Préserver la ressource en eau, sécuriser son approvisionnement et engager une gestion patrimoniale des ouvrages d'eau potable**

*Fiches actions 4.1 à 4.9*

La CCRG va engager les actions suivantes :

La réalisation d'un schéma directeur d'eau potable qui vise :

- L'amélioration de la connaissance des ouvrages, la définition des besoins en eau potable sur le territoire et l'élaboration d'un programme d'actions hiérarchisées, qui déclinera la stratégie « eau potable » de la CCRG sur 10 ans,
- La constitution d'un système d'information géographique (SIG) « eau potable »,

Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable débouchant sur un plan d'action hiérarchisé

- Une programmation annuelle de travaux de renouvellement du réseau pour réduire les fuites dans le but d'atteindre un rendement minimum de 85 %,
- L'amélioration de la recherche et la réparation des fuites, grâce à divers moyens : achats de détecteurs de fuites, pose de compteurs de sectorisation, développement de solutions de relèves compteurs à distance, information des abonnés,
- Des actions de sensibilisation visant l'économie d'eau pour réduire les prélèvements sur les ressources,
- Des travaux de réhabilitation du patrimoine bâti, notamment les stations de potabilisation et les réservoirs d'eau potable qui pourront être financés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans les cas de risque de rupture d'approvisionnement.
- Des actions de sensibilisation via en particulier la distribution de kits hydro-économes.  
Des réflexions sont en cours pour l'organisation de distributions de cuves de récupération d'eau de pluie aux particuliers.

L'objectif est également de poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable au travers de différentes actions :

- L'adoption de démarches « efficaces et pérennes » de reconquête de la qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable issue des unités de distribution d'eau potable (UDI) vulnérables : cas de l'UDI de Merxheim, dont la ressource actuellement exploitée est vulnérable aux produits phytosanitaires (en lien avec les actions agricoles menées sur le territoire),
- La mise en place, a minima, des périmètres de protection immédiats et des prescriptions définies par les arrêtés préfectoraux,
- La pose d'équipements de traitement des eaux brutes dans les secteurs de montagne dans les cas de reprise de la maîtrise d'ouvrage et de la propriété des ouvrages par la collectivité.

La réalisation de ces projets sera suivie par des indicateurs techniques de réalisation notamment :

- Le taux de renouvellement annuel des réseaux,
- Le rendement des réseaux ou les volumes de fuites éliminés,
- Le nombre d'opérations de travaux de renouvellement réalisées / nombre total d'opérations inscrites au contrat,
- Les volumes d'eau prélevés,
- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux,
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

#### *Fiches actions de 5.1 à 5.6*

Compte tenu de pollutions d'origine agricole (pesticides et nitrates) dans les captages de la CCRG, de la Ville de Rouffach et du SIVOM de l'Ohmbach, une mission de protection de la ressource en eau (mission eau) opère sur ce bassin depuis 2002.

Etablir un programme hiérarchisé de travaux visant l'objectif de 85 % de rendement

La poursuite de  
l'animation  
agricole sur les  
AAC de Merxheim  
et Rouffach

En 2018, la CCRG récupère, à la suite de la dissolution du SIPEP de Merxheim-Gundolsheim, la gestion du captage de Merxheim, dégradé au titre du SDAGE et ainsi la mission eau. Son périmètre d'action s'est alors étendu à l'aire d'alimentation du captage de Rouffach après la création d'un partenariat entre la CCRG, la Ville de Rouffach et le SIVOM de l'Ohmbach. La Mission eau opère depuis sur 4 captages dégradés qui sont : les captages de Merxheim (aire d'alimentation de captage (AAC) de Merxheim) et de l'AAC de Rouffach (captage du Lettgrueben, forage de l'hôpital et forage du SIVOM de l'Ombach).

Les deux AAC englobent des captages identifiés dans la liste SENS 2027 qui sont depuis 2022, en phase de reconquête par la mise en œuvre d'un plan d'actions agricoles visant principalement les secteurs céréaliers de la nappe d'Alsace. Le captage de Merxheim connaît une amélioration de sa qualité alors que le captage du Lettgrueben connaît de fortes augmentations des teneurs en nitrates (système de dénitrification en place). Les deux autres captages sont stables.

A ce jour, le souhait est de maintenir cette mission d'animation et l'accompagnement de la profession agricole pour un changement plus durable des pratiques visant l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les objectifs relatifs à cette opération d'animation de 200 jours (1 ETP), sont :

- La reconquête de la qualité de la ressource en eau des forages dégradés sur les aires d'alimentation des captages de Merxheim et de Rouffach,
- L'accompagnement aux changements de pratiques agricoles vers des modèles plus vertueux pour l'environnement et la ressource en eau.

Les indicateurs de suivi de cette mission sont :

- Nombre de contractualisations au dispositif des PSE et surfaces engagées dans les AAC,
- Nombre d'agriculteurs présents lors des journées de formations et de sensibilisation,
- Nombre d'événements agricoles réalisés.

### **Axe 3 : Atténuer et s'adapter au changement climatique**

#### **Diagnostic de la Trame Verte et Bleue du territoire et actions de reconquête**

##### *Fiches actions 6.1 à 6.2*

Le territoire de la CCRG offre une diversité paysagère, faunistique et floristique exceptionnelle. Néanmoins, la fragmentation des espaces, la monoculture et l'artificialisation des sols altèrent durablement la qualité et l'équilibre des espaces naturels, forestiers et agricoles ainsi que les milieux humides.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la CCRG a réalisé une étude d'état initial de l'environnement.

Réalisation d'une  
étude TVB  
approfondie

Ce travail a permis de définir les éléments relatifs Trame Verte et Bleue (TVB) (à l'échelle du SRCE et du SCOT) et d'établir une base de données géographiques à l'échelle parcellaire sur 4 niveaux :

- Les noyaux de biodiversité,
- Les corridors écologiques,
- Les corridors secondaires,
- Les éléments remarquables (biodiversité, paysage et annexe fonctionnel à la TVB).

Cette étude TVB est complétée dans le PLUi par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cette dernière a pour objectif de sensibiliser sur les milieux qui couvrent le territoire et informer sur leur gestion afin de les préserver ou les renforcer.

Ces milieux constituent le socle en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Il y a donc lieu de dépasser le cadre du futur PLUi afin d'y engager des actions concrètes pour les préserver, les sauvegarder, les restaurer et les renforcer. Il s'agira de redonner sa place à la TVB dans les politiques d'aménagement du territoire pour sa prise en compte systématique. Une étude de TVB approfondie est nécessaire sur l'ensemble du territoire de la CCRG afin d'analyser finement les sous-trames et corridors interstitiels et d'identifier et hiérarchiser les actions à mettre en place pour la restauration fonctionnelle du maillage écologique.

Les indicateurs employés pour mesurer les réalisations seront :

- Surfaces de terrain acquises pour les opérations de sauvegarde,
- Nombre de chantiers réalisés,
- Comparateur avant/après du niveau de dégradation des milieux (arbres malades, plantes invasives, diversités faunistiques et floristiques, etc.),
- Nombre d'animations grand public (sorties terrain, interventions dans les écoles, etc.),
- Nombre d'interventions institutionnelles (auprès des élus locaux et des professionnels).

Le présent contrat intègre une opération d'animation pour le suivi de l'étude TVB et la mise en œuvre des actions de reconquête. Cette mission nécessite 200 jours (1 ETP).

Les objectifs relatifs à cette mission seront :

- Protéger les milieux naturels sensibles,
- Restaurer les milieux naturels dégradés,
- Renforcer les fonctionnalités des TVB,
- Recréer des corridors écologiques,
- Acquérir les sites les plus vulnérables,
- Sensibiliser et éduquer aux rôles écosystémiques des TVB,
- Favoriser et encourager les bonnes pratiques pour préserver les TVB.

#### **Axe 4 : Communication et sensibilisation du public en développant une culture de l'eau et du climat**

##### *Fiche actions 8*

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller mettra en place des actions d'animations et de communications auprès des habitants et des agriculteurs du territoire. Leurs implications dans la dynamique portée par la collectivité est importante à la fois dans un objectif de sensibilisation, de prise de conscience et d'acceptation sociale des enjeux de l'eau et du climat.

Les objectifs relatifs à cette opération d'animation sont la sensibilisation et l'information de la population et des agriculteurs du territoire aux enjeux de l'eau et du climat.

Les parties prenantes conviennent de mesurer la réalisation des projets du contrat par des indicateurs de réalisation, précisés ci-après :

- Création de plusieurs supports de communication (campagne numérique, guide de l'eau et de la biodiversité du territoire, article dans le bulletin intercommunal, ...),
- Réalisation de 8 animations d'éducation à l'environnement pour le jeune public par an,
- Organisation d'un événement d'ampleur intercommunal (type semaine de l'eau).

Réalisation de 8  
animations  
d'éducation à  
l'environnement

En annexe n°2, figure la programmation des projets du contrat déclinée en montants prévisionnels répartis annuellement selon la déclinaison opérationnelle des marchés et commandes prévus, par catégorie de projets, respectant a minima les domaines d'interventions de l'Agence de l'eau. Elle est accompagnée d'un plan de financement prévisionnel en termes d'aides potentielles de l'Agence.

La liste des opérations est, telle qu'annexée au contrat, indicative dans la mesure où chaque aide est appelée à faire l'objet d'un conventionnement bilatéral ultérieur engageant l'aide de l'Agence de l'eau.

A noter, que l'Agence de l'eau, notamment au regard de son exécution budgétaire, et les parties prenantes pourront demander de modifier la programmation prévue des projets tant que l'enveloppe annuelle budgétaire totale est globalement respectée au sein d'un même domaine d'intervention de l'Agence de l'eau et après validation lors du comité de suivi d'un nouveau tableau programmatif.

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES**

Les parties prenantes s'engagent à soutenir ce contrat pour améliorer la qualité de l'eau et favoriser la reconquête de la biodiversité sur le territoire visé.

### **Engagements du maître d'ouvrage qui réalisent les projets**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- Certifie être à jour de leurs obligations fiscales avec l'Agence de l'eau,
- Certifie avoir soldé les contrats de partenariat précédents avec l'Agence de l'eau,
- Est compétent pour engager et réaliser les projets ci-après et décrits en détail en annexe du présent contrat,
- Assure les moyens nécessaires à la mise en œuvre, à la réalisation des projets, et à l'atteinte des résultats attendus du programme en partenariat avec les parties prenantes, y compris en mobilisant le plus largement possible les partenaires locaux, publics et socio-professionnels, chacun dans le cadre de leurs compétences,
- Engage annuellement les travaux par type de projets prévus initialement dans le présent contrat après la réception du caractère complet de la demande d'aide et informe dès que possible les autres parties prenantes dès qu'une difficulté est rencontrée ou dès qu'une action peut impacter une des parties prenantes du contrat,
- Participe aux réunions qui la concerne dans le cadre du présent contrat, et particulièrement, le cas échéant, à la présentation du rapport d'activité annuel et du bilan évaluatif du contrat,
- Mentionne l'Agence de l'eau dans toute communication, publication ou au cours de colloques, réunions, séminaires en relation avec le présent contrat,
- Candidatera au titre des actions « biodiversité » qu'elle met en œuvre au label national « territoire engagé pour la nature (TEN) ».

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller assure le secrétariat du comité de suivi du présent contrat.

A ce titre, la CCRG fournit et présente un rapport annuel d'activité au comité de suivi du contrat permettant de vérifier le bon déroulement des projets programmés.

Et présente la dernière année du contrat un bilan global de réalisation du présent contrat au comité de suivi (cf. article 6) permettant d'évaluer le niveau global de réalisation des projets et l'atteinte des objectifs fixés.

LA CCRG, structure porteuse de l'animation, en qualité d'employeur, est responsable de la bonne exécution des actions par opération d'animation conformément aux actions prévues dans le paragraphe « Description du contrat ».

Par ailleurs, la CCRG doit :

- Envoyer son rapport annuel d'activité et un tableau de bord annuel technique et financier au comité de suivi du présent contrat,
- S'assurer de la participation de la structure aux réunions et actions de réseaux à l'échelle du territoire concerné ou d'une échelle plus grande (si nécessaire).

### **Engagement de l'Agence de l'eau**

L'Agence de l'eau :

- Convient avec les parties prenantes de retenir majoritairement dans le présent contrat des projets dits « prioritaires » de son programme d'interventions en vigueur,
- S'engage à réserver en priorité dans son budget les aides financières relatives aux projets du présent contrat, dans la limite de ses disponibilités budgétaires,
- Instruit les aides financières prévues pour les projets du présent contrat conformément aux délibérations de son document « programme » en vigueur (consultable en ligne : [http://www.eau-rhin-meuse.fr/presentation\\_agence\\_de\\_l\\_eau](http://www.eau-rhin-meuse.fr/presentation_agence_de_l_eau)) et formalise sa participation financière sous la forme d'une convention d'aide validée, y compris pour la (les) opération(s) d'animations et ses annexes adaptées,
- Participe aux réunions qui la concerne dans le cadre du présent contrat.

### **ARTICLE 5 : SUIVI DU CONTRAT - COMITÉ DE SUIVI**

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat et de son suivi, les parties prenantes se concertent et coordonnent les projets du contrat au sein d'un comité de suivi.

A la date de la signature, le comité de suivi est constitué de [1 membre minimum par partie prenante] :

- Pour la CCRG, Marcello ROTOLO, son Président, ou son représentant,
- Pour l'Agence de l'eau, Marc HOELTZEL, son Directeur Général ou son représentant.

Toute modification d'un membre du comité de suivi devra être signalée au comité de suivi du présent contrat dans les meilleurs délais par la partie prenante concernée.

Le comité de suivi se réunit a minima une fois par an au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire du contrat pour prendre connaissance du rapport d'activité annuel et coordonner les projets à venir.

Le comité de suivi peut également se réunir autant de fois que nécessaire, à la demande de l'une ou de l'autre des parties prenantes.

Le comité de suivi a la charge du suivi des opérations d'animations et assure donc les fonctions suivantes :

- Validation annuelle des projets et de l'assiette de l'opération d'animations,
- Suivi des missions de la cellule d'animations, et le cas échéant ajustement du programme et des objectifs de la période suivante,
- Examen des indicateurs de suivi mis en place, analyse des écarts par rapport au programme et aux objectifs fixés, et validation annuelle du bilan de l'année écoulée (bilan financier, rapport d'activité). Il en tire notamment les enseignements nécessaires pour renforcer les efforts et éventuellement réorienter les projets,
- Validation de l'évaluation de l'animation à son issue.

Le suivi et la bonne exécution du présent contrat sont matérialisés par la fourniture des 3 livrables suivants :

### **Rapport d'activité annuel présentant en particulier les indicateurs de réalisations des projets du contrat mis en œuvre dans l'année**

L'objectif de ce rapport est de consolider les projets engagés, de constater les écarts éventuels avec la programmation initiale sur la base des indicateurs de réalisations des projets du contrat de territoire « eau et climat » et du montant des projets engagés en comparaison avec celle prévue initialement et, le cas échéant, de proposer une révision du contrat de territoire « eau et climat » matérialisée par un nouveau tableau programmatif validé par les parties prenantes.

### **Bilan à mi-parcours du CTEC et réévaluation éventuelle de certaines actions**

Un bilan à mi-parcours sera réalisé et permettra de réévaluer certaines actions et le montant de l'investissement associé sur un certain nombre de projets qui auront d'ici la fait l'objet d'études plus détaillées, tels que les schémas directeurs en assainissement et en eau potable et la mise en œuvre d'un programme de distribution de cuves de récupération d'eau de pluie pour les particuliers et leur mise en place sur les installations communales.

### **Bilan global de réalisation du contrat de territoire « eau et climat »**

L'objectif de ce bilan est d'évaluer en particulier l'atteinte des indicateurs stratégiques et l'efficacité du contrat. Il permettra également de proposer une analyse critique des écarts observés sur la durée du contrat.

Il comportera des éléments de mesure de la satisfaction et de la perception de l'outil par les acteurs du territoire (avantages / difficultés). Ces éléments serviront le cas échéant à alimenter une évaluation portée par l'Agence.

Durée du contrat :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024  
au 31 décembre  
2027

## **ARTICLE 6 : FORMALISATION - DURÉE DU CONTRAT**

La rédaction du contrat est assurée par l'Agence de l'eau en accord avec les parties prenantes et intégrera leurs parties rédactionnelles (en particulier : statuts, description des actions et indicateurs stratégiques et techniques).

Le présent contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2027.

## **ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ**

Hormis dans le cadre des projets de communication réalisés dans le cadre du présent contrat, les parties prenantes s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution du contrat qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes jugées confidentielles par une ou l'autre des parties prenantes.

Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Les parties s'engagent notamment à respecter les dispositions de la Loi n° 2018-493 « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) » du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel.

## **ARTICLE 8 : RÉVISION**

Le présent contrat pourra être révisé à tout moment, à la demande de l'une des parties prenantes.

Le présent contrat sera notamment revu à mi-parcours notamment pour donner suite à la réalisation des études assainissement dite de « temps de pluie » et de gestion intégrée des eaux pluviales notamment pour intégrer potentiellement des travaux d'amélioration de la station d'épuration.

Tout changement du statut juridique des parties prenantes devra être notifié aux parties prenantes et pourra faire l'objet d'un avenant.

Les équilibres du présent contrat, s'ils venaient à être défaits par quelques circonstances valablement justifiées : impondérables techniques, difficultés financières du maître d'ouvrage, difficulté de trésorerie de l'Agence ..., donneront lieu, si les parties convergent, à l'établissement d'un avenant visant à en redéfinir les conditions. A défaut, l'Agence de l'eau se réserve la possibilité de considérer le présent accord comme résolu de plein droit.

## ARTICLE 9 : RÉSILIATION

En cas d'inexécution, de non-respect ou de violation des engagements, par l'une des parties prenantes de l'une quelconque des dispositions du présent contrat, celui-ci peut être résilié unilatéralement et de plein droit par l'autre partie prenante, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un engagement du maître d'ouvrage désigné pour réaliser les projets programmés dans le cadre du contrat inférieur à celui prévu initialement dans le programme annuel est un motif de résiliation du présent contrat, qui sera examiné annuellement par l'Agence de l'eau.

Le présent contrat sera, en outre, résilié automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties prenantes se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre le présent contrat.

## ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties prenantes s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Le présent contrat comporte 43 pages incluant les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.


Le contrat est établi en 2 exemplaires originaux.

A Rimbach-Zell, le 27 mars 2024

**L'Agence de l'eau Rhin-Meuse**

Le Directeur Général

Marc HOELTZEL



**La Communauté de Communes**

**de la Région de Guebwiller**

Le Président

Marcello ROTOLO







## **LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 : LOCALISATION DU TERRITOIRE

ANNEXE 2 : TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT »

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS





## ANNEXE 1

### LOCALISATION DU TERRITOIRE



**ANNEXE 1 : LOCALISATION DU TERRITOIRE**







## **ANNEXE 2**

# **TABLEAU DE PROGRAMMATION DES PROJETS DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT »**









## **ANNEXE 3**

### **FICHES ACTIONS**

Seules les actions nécessitant des précisions font l'objet de fiches actions



## ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS



Mise à jour 28/02/2024

### 1.3 Etude d'impact temps sec / temps de pluie

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	<p>La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est actuellement en phase de réflexion sur une mise à niveau et une extension de sa Station de Traitement des Eaux usées (STEU).</p> <p>Une des principales problématiques de l'assainissement est le volume d'eaux claires parasites (ECP) et d'eaux pluviales qui engendre des déversements d'eaux usées dans le milieu récepteur.</p> <p>Sur la base de l'étude de déconnexion des eaux pluviales et de réduction des ECP, la CCRG a décidé de lancer cette étude globale du système d'assainissement permettant d'établir le Schéma Directeur de l'Assainissement afin de réduire les rejets aux déversoirs d'orage et les volumes d'eaux arrivant à la STEU.</p>
<b>Description de l'action</b>	Intégration des résultats de l'étude de gestion intégrée des eaux pluviales (action 2.1) et ECP (action 1,2) dans la modélisation de fonctionnement des réseaux. Réalisation d'un schéma directeur du réseau d'assainissement
<b>Thématique(s)</b>	Mise à niveau du système de collecte et de traitement des eaux usées
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Mise à jour de la modélisation de fonctionnement des réseaux en fonction des différents temps (sec / pluie) en intégrant les impacts et bénéfices des préconisations établies - estimation du fonctionnement des réseaux, des DO et de la STEU avant / après préconisation GIEP
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Prestations de services confiées à un ou des bureaux d'études spécialisés
<b>Stade d'avancement</b>	A venir
<b>Montant de l'action</b>	400 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2024 - 2025
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Limitation des déversements en temps de pluie Diminution des apports d'eaux pluviales à la STEU
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Rapports d'étude - schéma directeur contenant le programme de travaux sur le réseau d'assainissement

Mise à jour 28/02/2024

## Etudes de définition des travaux de réhabilitation et mise à niveau de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) - AMO et MOE

### 1.4

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	<p>LA CCRG gère une station d'épuration de 75 000 Equivalents Habitants (83 000 en période de vendanges) implantée sur la commune d'Issenheim. Cette station a été construite au début des années 2000 et a fait l'objet de plusieurs aménagements complémentaires depuis. Cet équipement fonctionne maintenant depuis une vingtaine d'années ce qui correspond à une période charnière d'un point de vue réglementaire, d'un point de vue patrimonial, d'un point de vue efficacité du traitement et énergétique.</p> <p>Un diagnostic simplifié de la station mené en 2019 par un cabinet indépendant a révélé un taux de saturation hydraulique (pendant et hors période de vendange) qui dépasse les 100 % par rapport aux valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation et par rapport aux « capacités techniques réelles » de la station. Il apparaît nécessaire d'engager une réflexion sur la gestion intégrée des eaux pluviales et une mise à niveau du système de collecte et de traitement des eaux usées dès lors que les éléments concernant le potentiel de dé raccordement est connu.</p> <p>La CCRG fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage dont les principales missions seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition des besoins de la CCRG et à l'établissement du programme de travaux</li> <li>- La consultation et le suivi des entreprises qui réaliseront les études préalables (géotechniques, topographiques, dossier de loi sur l'Eau...) ainsi que le Coordonnateur Sécurité et le Contrôleur Technique</li> <li>- La planification des études et des travaux</li> <li>- L'appui à la consultation du Maître d'œuvre en charge des études de conception</li> <li>- Appui lors de la réalisation des travaux et le suivi de la réception des travaux</li> <li>- Aide technique et administrative tout au long de sa mission</li> <li>- Aide au montage des dossiers de subvention et à leur suivi jusqu'aux soldes des marchés</li> <li>- Aide au montage financier du projet tout au long de son évolution et notamment l'élaboration de propositions/scénarios visant à financer le remboursement des annuités d'emprunt.</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de maîtrise d'œuvre Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEU
<b>Thématique(s)</b>	Mise à niveau du système de collecte et de traitement des eaux usées
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Recrutement d'une AMO par la CCRG permettant un accompagnement administratif, juridique; financier et technique tout au long du projet de réhabilitation de la STEU. Recrutement d'un Maître d'œuvre en charge des études et du suivi des travaux de réhabilitation de la STEU de la CCRG à ajuster suivant les résultats des études réseaux (ECP, temps pluies, GIEP)
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Prestations de services confiées à un ou des bureaux d'étude spécialisés
<b>Stade d'avancement</b>	Cahier des Charges pour le recrutement de l'AMO en cours de validation par le comité de pilotage Recrutement d'un Moe --> Objectif 2024
<b>Montant de l'action</b>	1 095 000 € pour les études et l'AMO de la STEU Le montant des travaux de la STEU sera défini en intégrant les améliorations du réseau d'assainissement
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Assistant à Maîtrise d'ouvrage --> 2023 - 2028 Maîtrise d'œuvre --> 2024 - 2028
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Remise aux normes techniques et réglementaires de la STEU
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Rapports d'étude. Schéma directeur STEU Programme de travaux à destination du MOe

Mise à jour 28/02/2024

## 2.1 Etude de gestion intégrée des eaux pluviales

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	<p>La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est actuellement en phase de réflexion sur une mise à niveau et une extension de sa Station de Traitement des Eaux usées (STEU).</p> <p>Une des principale problématique de l'assainissement est le volume d'eaux (ECP et pluviales) y transitant.</p> <p>C'est pour cela que la CCRG a décidé de lancer cette étude de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) sur le territoire de la CCRG</p> <p>Les principaux éléments de l'étude sont les suivants :</p> <p>Réaliser un état des lieux : reconnaissance du terrain et diagnostic documentaire, définir le contexte environnemental, géologique, pédologique et les contraintes associées, présenter les différents faciès urbanistiques du périmètre étudié,</p> <p>Déterminer le potentiel de déracordement - proportion de surfaces déracordables et niveaux de difficultés associés de chaque secteur urbanisé,</p> <p>Proposer des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales et établir un premier chiffrage selon les différents scénarios retenus. Proposer un programme de travaux chiffrés et hiérarchisés ,</p> <p>Quantifier les volumes d'eaux pluviales qui ne parviendront pas au réseau d'assainissement suite aux propositions de déracordements, impact sur le réseau et définition d'un programme de travaux (temps de pluies).</p> <p>Détermination d'un zonage des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération,</p> <p>Etudier la faisabilité de mise en œuvre de gestion intégrée des eaux pluviales sur des secteurs déjà identifiés.</p>
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'une étude globale de gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur le territoire de la CCRG
<b>Thématique(s)</b>	Gestion intégrée des eaux pluviales
<b>Objectif(s) de l'action</b>	<p>Maitrise de la problématique eaux pluviales</p> <p>Suppression de surfaces imperméabilisées</p> <p>Limitation des eaux pluviales canalisées</p> <p>Sensibilisation des acteurs locaux</p>
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Prestations de services confiées à un ou des bureaux d'études spécialisés
<b>Stade d'avancement</b>	Cahier des charges en cours de validation par le comité de pilotage
<b>Montant de l'action</b>	350 000 € HT
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	Budget propre + subventionnement AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Sur toute l'année 2024
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	<p>Sensibilité des acteurs locaux pour leurs projets futurs</p> <p>Etablissement d'un schéma directeur des travaux de GIEP aboutissant à une diminution du volume d'apport à la STEU</p>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<p>Rapports d'étude</p> <p>Surface désimperméabilisé par secteurs</p> <p>Volume d'eau pluviale d'apport à la STEU théoriquement supprimé</p> <p>Bilan € investi / m<sup>3</sup> d'eau pluviale supprimé</p>

Mise à jour 28/02/2024

## 4.1 Schéma directeur d'alimentation en eau potable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	La CCRG ne dispose pas de schéma directeur d'eau potable. Cette étude globale a pour objet d'améliorer la connaissance des ouvrages, définir les besoins en eau potable sur le territoire et déboucher sur un programme d'actions hiérarchisés, qui déclinera la stratégie eau potable de la CCRG sur 10 ans.
<b>Description de l'action</b>	Le schéma directeur se décompose en 4 phases successives. Il sera élaboré à partir des études suivantes : - Diagnostic des besoins en eau, des ressources existantes et potentielles - Diagnostic génie civil des ouvrages de production et des équipements hydrauliques - Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire en Eau (PGSSE) de la Régie soit 7 communes sur 19 - Relevés topographiques et constitution d'un SIG (acquisition du logiciel métier)
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Les objectifs poursuivis par cette action sont les suivants : - améliorer la connaissance des ouvrages - sécuriser durablement l'approvisionnement en eau - définir et mettre en œuvre une gestion patrimoniale des ouvrages d'eau potable - réaliser une prospective financière et tarifaire Le schéma directeur permettra d'alimenter les études et travaux du CTEC (opérations non identifiées précisément (actions 4.2, 4.3 et 4.4)
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Les études seront confiées à des prestataires de service. Pour chaque étude est associé un chargé d'opération (agent de la CCRG), l'ensemble étant coordonné par un chef de projet. Un comité technique et un comité de pilotage seront constitués pour la réalisation et le suivi de l'étude.
<b>Stade d'avancement</b>	Rédaction des cahiers des charges des études
<b>Montant de l'action</b>	280 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2024 : transmission des cahiers des charges à l'Agence; finalisation des DCE; dépôt du dossier de demande de subventions; consultations des prestataires ; notifications des marchés ; démarrage et réalisation des études. 2025 : finalisation des études (programme de travaux et zonage).
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Rendu d'un diagnostic, d'un SIG, de fiches actions, d'un programme de travaux et d'un zonage eau potable.
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Rapport d'étude

## 4.2.1 Travaux de renouvellement des réseaux de Rimbach Zell

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Il s'agit de réaliser la dernière tranche de travaux de renouvellement des réseaux de distribution sur la commune, afin d'améliorer les rendements du système d'eau potable (distribution)
<b>Description de l'action</b>	Travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage de la CCRG et avec une MOE externe. Ces travaux permettront d'atteindre l'objectif de renouvellement de l'ensemble du linéaire de canalisations d'eau de la commune
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Renouveler le patrimoine (gestion patrimoniale) Améliorer le rendement du système eau potable
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Service études et travaux et service eau potable de la CCRG
<b>Stade d'avancement</b>	Notification du marché réalisée, phase de préparation de chantier en cours.
<b>Montant de l'action</b>	376 000 € HT
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023 : retour sur demande subvention 2024 : démarrage des travaux tranche 3 Rimbach Zell, réception des travaux
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Amélioration des rendements et du taux de renouvellement des réseaux
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Taux de renouvellement des réseaux

Mise à jour 28/02/2024

## 4.2.2 Travaux de renouvellement des réseaux

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Il s'agit d'engager des opérations de travaux sur les canalisations d'eau identifiées au SD AEP, afin d'améliorer les rendements du système d'eau potable (production/distribution)
<b>Description de l'action</b>	Travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage de la CCRG avec une MOE externe
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Renouveler le patrimoine (gestion patrimoniale) Améliorer le rendement du système eau potable
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Service études et travaux et service eau potable de la CCRG
<b>Stade d'avancement</b>	Opérations non encore identifiées à ce stade
<b>Montant de l'action</b>	1 800 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM (à ce stade)
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Les opérations de travaux 2024 seront définies fin 2023 (commission travaux de la CCRG) puis les opérations des années 2025 et suivantes seront réalisées selon la programmation de travaux définie dans le SD AEP
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Amélioration des rendements et du taux de renouvellement des réseaux
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	% Rendements

### 4.3.1 Améliorer la recherche de fuite par des loggers de bruit et des compteurs de sectorisation

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Les débitmètres en place sur les UDI de la Régie permettent de quantifier les fuites. Il s'agit ensuite de localiser plus finement ces fuites par l'achat de logger de bruit, préalable indispensable aux campagnes d'écoute. L'achat de logger est indispensable pour gagner en efficacité dans la recherche de fuites. L'action porte sur l'ensemble du territoire (périmètres en Régie et en DSP)
<b>Description de l'action</b>	Achats de loggers de bruit pour sectoriser les fuites sur les 7 communes de la Régie de l'Eau. Il s'agit également d'équiper les systèmes au niveau de la production et de la distribution par des débitmètres, lesquels permettront à l'exploitant de calculer les rendements de réseau et d'identifier les secteurs nécessitant des recherches de fuites plus approfondies
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Améliorer le rendement des réseaux Responsabiliser les abonnés et leur fournir un service permettant de mieux suivre leur consommation en eau
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	L'exploitant de réseaux (Régie) avec le contrôle du service eau potable
<b>Stade d'avancement</b>	Demande de devis
<b>Montant de l'action</b>	40 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023 : demande de devis 2024 : demande de subventions, achat et pose des loggers, achat de compteurs de sectorisation, installation
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Amélioration des rendements et aide à la décision sur les travaux de renouvellement des réseaux
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Nb de loggers de bruit acquis et Nb de débitmètres installés

Mise à jour 28/02/2024

## 4.3.2 Mise en place d'un dispositif de relève à distance des compteurs sur la Régie

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Dans le cadre de la mise en place d'une relève à distance adaptée au contexte (radio relève et/ou télérelève) la CCRG souhaite s'équiper d'outils de suivis des consommations, débits, etc (logiciel) . Ces solutions permettront de localiser les consommations anormales et de prévenir les fuites. L'action porte sur le périmètre de la Régie.
<b>Description de l'action</b>	Définition et mise en place d'une solution efficace permettant la relève à distance des compteurs et l'exploitation des données sur le périmètre géré en Régie. Débitmètres en projet : - Sur l'adduction (DSP): en sortie de réservoirs (Wuenheim + Buhl) et en sortie de traitement de Linthal - Sur la distribution (Régie): en amont de la ZI, y compris le raccordement électrique
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Améliorer le rendement des réseaux Responsabiliser les abonnés et leur fournir un service permettant de mieux suivre leur consommation en eau
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Les exploitants de réseaux (Régie) avec le contrôle du service eau potable
<b>Stade d'avancement</b>	Affinage du besoin au cours du second semestre 2023
<b>Montant de l'action</b>	70 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM sur logiciel et équipements des compteurs sectorisation
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023 : définition du besoin et établissement des cahiers des charges 2024 : dépôt du dossier de demande subventions, achat de compteurs de sectorisation, mise en œuvre de la solution de relève à distance des compteurs
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Réduction des fuites après compteur d'eau et information des abonnés
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Nb de compteurs installés

Mise à jour 28/02/2024

## 4.4 Travaux de réhabilitation d'ouvrages bâtis

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Il s'agit d'engager des opérations de travaux sur les ouvrages en génie civil (Château d'eau, réservoirs, bâches, stations...) identifiés dans le SD AEP. Les opérations ont pour objectif d'améliorer les rendements du système d'eau potable et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.
<b>Description de l'action</b>	Travaux de renouvellement d'ouvrages en génie civil afin de garantir de manière pérenne leur intégrité structurelle et fonctionnelle.
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Renouveler le patrimoine (gestion patrimoniale) Améliorer le rendement du système eau potable, sécuriser l'approvisionnement en eau potable
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Le MOE désigné pour concevoir et suivre les travaux, les exploitants, le service bâtiment de la CCRG (chargé de suivre l'opération/AMO), le service eau potable représentant du MOA
<b>Stade d'avancement</b>	Fin 2023 : définition d'un ouvrage à renouveler sur 2024 2024 : consultation et lancement de la MOE, élaboration du dossier de demande de subventions, diagnostic génie civil (étude SDA AEP) 2025 : première opération de travaux identifiée comme prioritaire par le schéma directeur
<b>Montant de l'action</b>	Enveloppe financière annuelle (études-travaux) fixée à 200 000 € à partir de 2024
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM l'aide sera précisée pour chaque opération suivant les enjeux et le programme de travaux prédéfini
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2024 : définitions d'une opération de travaux à engager sur 2025, dépôt du dossier de demande de subventions 2025 et suivantes : intégration de travaux issus du schéma directeur AEP
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Amélioration des rendements
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	% de renouvellement des ouvrages bâtis identifiés au SDA

Mise à jour 28/02/2024

## 4.5

### Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Merxheim et Gundolsheim

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Ce secours est prévu notamment dans le cas d'une présence de pollution dans la ressource actuelle ne permettant pas la consommation humaine
<b>Description de l'action</b>	Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Merxheim et Gundolsheim
<b>Thématique(s)</b>	AEP
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Raccordement du réseau en attente depuis le service de Guebwiller au réseau de distribution de Merxheim sur 140 ml environ en DN 150 mm. Modification de l'ensemble des systèmes d'automatismes et adaptation des canalisations et vanneries existantes au niveau du château d'eau de Merxheim.
<b>Stade d'avancement</b>	PRO
<b>Montant de l'action</b>	170 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM : Les travaux de sécurisation seront pris en charge par la CCRG et par Gundolsheim, sur la base des consommations moyennes annuelles relevées aux compteurs du réservoir de Merxheim. La consommation de la Ville de Gundolsheim représente 33,72 % des volumes d'eau potable, ainsi la participation financière de cette commune s'élève à 49 568,4 €.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Etudes état initial faune / flore printemps 2024 Travaux été 2024
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Sécurisation de l'approvisionnement
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Nb d'abonnés sécurisés

## 4.6 Etude de réhabilitation du captage de la source de Westhalten

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Le captage dit « Westhalten » est aujourd’hui à l’arrêt en raison de la présence d’animaux (terriers, matières fécales...) à proximité de la source. La CCRG souhaite à terme, et dans la mesure du possible, rétablir cette source qui est à l’arrêt et in fine réaliser les travaux de réhabilitation nécessaire à leur bon fonctionnement
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d’une étude de faisabilité concernant le diagnostic et la réhabilitation du captage d’eau potable dit de "Westhalten" et le remplacement de la conduite d’adduction d’eau potable provenant de cette même source qui est vétuste
<b>Thématique(s)</b>	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Etablir le détail technique, juridique et financier des travaux à réaliser pour remettre en service la source "Westhalten" et sa conduite d'adduction
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Bureau d'études extérieur
<b>Stade d'avancement</b>	DCE en cours d'élaboration
<b>Montant de l'action</b>	20 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2024
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Remise d'un rapport consignait solutions techniques et estimation financière des travaux
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Rapport d'étude

## 4.7 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable: mise en place du périmètre de protection immédiat de la source de Soultzmatt

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Le PPI de la source dite de Soultzmatt a récemment été modifié en 2023 à la demande du service eau potable. Le captage n'est pas clôturé et l'ensemble des prescriptions réglementaires doivent être mises en œuvre au niveau du périmètre de protection immédiat
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit d'engager les démarches permettant la mise en place du nouveau périmètre de protection immédiat de la source dite de Soultzmatt. Cela implique le déclassement et le dévoiement du chemin rural actuel (procédures avec enquêtes publiques gérées par la Ville de Soultzmatt) puis la réalisation des travaux de dévoiement avec clôture du PPI par la CCRG
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Sécuriser l'approvisionnement en eau
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Service études et travaux et service eau potable de la CCRG
<b>Stade d'avancement</b>	2023 : obtention du nouvel arrêté préfectoral délimitant le PPI du captage de la source
<b>Montant de l'action</b>	35 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM, aide suivant arrêté de DUP ou prescriptions de l'ARS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2024 : dépôt de la demande de subventions et réalisation des travaux CCRG dans la mesure où la commune a réalisé les acquisitions foncière et obtenu la reconnaissance de l'intérêt public du projet de dévoiement
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Sécurisation du captage de la source dite de Soultzmatt avec mis en place des prescriptions réglementaires préfectorales
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Sécurisation / PP mis en œuvre

Mise à jour 28/02/2024

## 4.8.1 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable : travaux de création d'un traitement collectif sur la zone des Chalets à Linthal

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	La zone des chalets à Linthal compte environ 26 abonnés. Ce secteur de montagne est alimenté par des sources et les abonnés consomment de l'eau brute non traitée. L'ARS a été sollicitée sur les différentes solutions possibles de traitement de l'eau, la solution du traitement collectif a été retenue
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit d'engager une mission de MOE basée sur la solution étudiée par le service eau potable et retenue par l'ARS 68
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Sécuriser l'approvisionnement en eau
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Service eau potable de la CCRG, service étude et travaux, MOE externe
<b>Stade d'avancement</b>	2023 : rencontre ARS 68 et validation d'une solution de traitement (fait) 2023 : rédaction DCE de MOE 2024 : dépôt du dossier de demande de subvention, notification du marché et réalisation des travaux
<b>Montant de l'action</b>	125 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM aide si maîtrise d'ouvrage de la CCRG
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023 : dépôt du dossier de demande de subvention, rédaction DCE 2024 : notification du marché et réalisation des travaux
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Sécurisation de l'approvisionnement en eau du secteur de Linthal
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Nb d'abonnés sécurisés

Mise à jour 28/02/2024

## 4.8.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable : mise en place d'une sonde à hydrocarbures en amont de la station de traitement d'eau potable de Linthal

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	<p>L'eau potable des Villes de Guebwiller , Buhl, Issenheim, Lautenbach, Schweighouse provient de la station de traitement d'eau de Linthal. La station produit plus de 2 millions de m3/an pour ces communes mais également pour d'autres communes interconnectées (secours). L'eau brute est prélevée directement dans la rivière la Lauch. Il y a un risque de contamination de l'eau qui pourrait survenir en cas de déversement de produits (carburant...) depuis la RD 430 qui longe la rivière . L'objectif est d'anticiper une contamination de l'eau brute (lien avec PGSSSE)</p>
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de choisir l'équipement, l'installer en amont de la prise d'eau puis de paramétrer le système . En cas de détection de pollution, la sonde déclenchera la fermeture de la vanne
<b>Thématique(s)</b>	EAU POTABLE
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Sécuriser l'approvisionnement en eau
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Exploitant eau potable (Caléo), service eau potable de la CCRG
<b>Stade d'avancement</b>	2022 (juillet) : validation par l'ARS de la nécessité d'installer une sonde HAP
<b>Montant de l'action</b>	15 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	Subventions de l'Agence de l'Eau uniquement
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023 : demande de devis 2024 : dépôt du dossier de demande de subventions, achat et pose du matériel
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Sécurisation sanitaire
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Nb d'abonnés sécurisés

**5 Reconquête des eaux Souterraines : gestion des pollutions agricoles**

<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	La CCRG exploite un forage classé dégradé au titre du SDAGE 2022-2027 pour des problèmes de pollutions par les produits phytosanitaires. Afin de résorber ces pollutions et maintenir la bonne qualité de l'eau distribuée par ce captage, une mission d'animation de protection de la ressource, portée par la collectivité depuis 2018, opère sur le territoire. Un partenariat est également établi avec la ville de Rouffach et le SIVOM de l'Ohmbach afin d'animer les actions de reconquête de la qualité de l'eau sur le forage du Lettgrueben (ville de Rouffach) et le forage du SIVOM de l'Ohmbach. Ces deux captages présentent également des dépassements de seuils des teneurs en produits phytosanitaires et en nitrates
<b>Description de l'action</b>	<p>L'opération d'animation assure les actions suivantes au cours des années 2023 à 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La mise en place d'une animation agricole sur les aires d'alimentation des captages dégradés de Merxheim et de Rouffach, la programmation et la mise en place des actions d'animations ainsi que le suivi annuel des actions en collaboration avec le prestataire du marché,</li> <li>-La mise en place, le pilotage et le suivi du dispositif des "Paiements pour Services Environnementaux" qui comprend notamment : le suivi administratif et financier des contractualisations au dispositif, la réalisation des diagnostics initiaux des exploitations, la programmation et la réalisation des bilans annuels et le suivi relationnel entre agriculteurs et collectivité,</li> <li>-La réalisation de plusieurs études : une étude sensi-bio / transmission avec Bio en Grand-Est et Terre de liens et une étude sur les filières "Bas Niveau d'Impact" pouvant être déployées sur le territoire,</li> <li>-La mise en œuvre de journées techniques à destination du monde agricole : journées de formations, retours d'expériences, événements de démonstration de matériel, journées de concertation agricole à l'élaboration de plans d'actions ou dialogue territorial,</li> <li>-La réalisation de diagnostics individuels des exploitations agricoles et la mise en place de plans d'actions associés,</li> <li>-En collaboration avec le service communication de la CCRG et d'autres collaborateurs internes (GERPLAN, service environnement, service eau potable et assainissement), la création d'un événement intercommunautaire EAU / CLIMAT sur plusieurs jours à destination du grand public</li> <li>-La mise en place d'un diagnostic foncier sur l'AAC de Merxheim</li> </ul>
<b>Thématique(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Eau potable</li> <li>- Préservation de la ressource</li> <li>- Animation</li> </ul>
<b>Objectif(s) de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les agriculteurs du territoire vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement et la qualité de la ressource en eau</li> <li>- Développer les surfaces en cultures "Bas Niveau d'Impact"</li> <li>- Développer les surfaces en Agriculture Biologique et en HVE</li> <li>- Développer le désherbage mécanique</li> <li>- Assurer le suivi qualité des forages dégradés</li> <li>- Mettre en place une animation agricole</li> <li>- Communiquer et sensibiliser sur les problématiques liées à la qualité de la ressource en eau auprès des différents publics du territoire</li> </ul>
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Animateur "Mission eau"
<b>Stade d'avancement</b>	<p>Animation en place sur le territoire (AAC de Merxheim et AAC de Rouffach).</p> <p>Actions déployées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif des PSE (uniquement sur la CCRG; paiements des contrats sur 5 années, simulations et réalisation de bilans et prise en compte futures contractualisations).</li> <li>- Animation agricole et actions de formations, retours d'expériences et organisation d'événements (démonstration de matériel, etc.) complémentaires au marché d'animation agricole (selon opportunités, démarchage, etc.)</li> </ul> <p>Actions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes sensi-bio</li> <li>- Etude AMI filière</li> <li>- Diagnostics individuels des exploitations et plans d'actions individuels (BNI, AB, 30 diagnostics, 10 par années)</li> <li>- Diagnostic(s) foncier(s) : Merxheim sera réalisé prioritairement en raison d'un remboursement en cours sur Rouffach. Ils seront réalisés suite aux pré-diagnostics fonciers élaborés par la SAFER dans le cadre de la convention CAF'eau</li> </ul>
<b>Montant de l'action</b>	Etudes (sensi-bio, filière, diagnostics) : 310 000 € Prestations / travaux (marché d'animation, événements, PSE) : 555 500 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	AERM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023-2027
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Baisse significative des teneurs en produits phytosanitaires et en nitrates lors des analyses qualité de l'eau réalisé sur les forages (sous les seuils réglementaires)
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces en BNI</li> <li>- Surfaces en AB</li> <li>- Nombre de contrats PSE et surface contractualisée</li> <li>- Nombre d'animation réalisée dans le cadre du marché d'animation</li> <li>- Rapports d'études</li> </ul>

Mise à jour 28/02/2024

## 6.1 Diagnostic de la Trame verte et bleue du territoire

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Dans le cadre de son PLUi, la CCRG a bénéficié d'une étude TVB du bureau d'études en charge de la partie environnementale. Ce travail a permis d'établir une base de données géographiques à l'échelle parcellaire sur 4 niveaux : les noyaux de biodiversité, les corridors écologiques, les corridors secondaires et les éléments remarquables (pour la biodiversité, le paysage et/ou les fonctions annexes à la TVB). Toujours dans le cadre du PLUi, une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dédiée à la TVB sera jointe au dossier. Cette OAP, non contraignante, a pour objectif de sensibiliser sur les milieux qui couvrent le territoire de la CCRG et informer sur leur gestion afin de les préserver ou les renforcer
<b>Description de l'action</b>	Enrichir le diagnostic et l'OAP TVB du PLUi en proposant une analyse plus détaillée des enjeux liés à ces milieux et à déterminer les actions nécessaires à mettre en œuvre pour restaurer, renaturer et protéger ces milieux. Le premier objectif de ce travail doit démarrer en 2024 et vise à enrichir le diagnostic TVB réalisé en proposant une analyse plus détaillée des enjeux liés à ces milieux et à déterminer les actions nécessaires à mettre en œuvre : - Disposer d'un état de l'art complet sur les éléments constituant la TVB - Définir un niveau de dégradation du milieu - Prioriser les milieux où intervenir - Déterminer les actions et moyens à mettre en œuvre - Fixer un calendrier d'intervention.
<b>Thématique(s)</b>	Milieux naturels, biodiversité, fonctionnalités écologiques, paysages, trame verte et bleue
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Disposer d'un état de l'art complet sur les éléments constituant la TVB. Définir un niveau de dégradation du milieu (de fortement à faiblement dégradé). Prioriser les milieux où intervenir. Déterminer les actions et moyens à mettre en œuvre (renaturation, restauration, plantation, entretien, installation de nichoirs, achat de terrain, sensibilisation...) Fixer un calendrier d'intervention.
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Consultation public pour un bureau d'études environnementales Groupe de travail composé d'élus de la CCRG, d'agents de la CCRG et d'agents des communes Animateur TVB
<b>Stade d'avancement</b>	Estimation diagnostic/AVP/PRO
<b>Montant de l'action</b>	Etudes : 50 000 € - Animation : 195 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Année 1 : 20 000 € études - 15 000 € animation Année 2 : 60 000 € animation Année 3 : 30 000 € études - 60 000 € animation Année 4 : 60 000 € animation
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Disposer d'un état de l'art des milieux composant la TVB. Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour sauvegarder, maintenir et restaurer les TVB. Organiser une équipe de travail efficiente.
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	Rapport d'étude

Mise à jour 28/02/2024

## 6.2

### Actions de reconquête des milieux naturels dans le cadre de la mise en œuvre d'une trame verte et bleue

Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
N° SIRET/SIREN	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
Contexte	Dans sa fiche action "diagnostic TVB et caractérisation des actions", la CCRG a posé les bases pour agir sur les milieux naturels. Avec cette fiche "reconquérir les milieux naturels", la CCRG se donne des moyens d'action
Description de l'action	Mettre en œuvre des actions concrètes et volontaristes pour la restauration, la renaturation et la protection des milieux naturels
Thématique(s)	Milieux naturels, biodiversité, fonctionnalités écologiques, paysages, trame verte et bleue, restauration, renaturation, protection
Objectif(s) de l'action	La mise en œuvre d'actions concrètes et volontaristes constitue la seconde phase qui sera initiée dès 2025 et comporte les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les milieux naturels sensibles</li> <li>- Restaurer les milieux naturels dégradés</li> <li>- Renforcer les fonctionnalités des TVB</li> <li>- Recréer des corridors écologiques</li> <li>- Acquérir les sites les plus vulnérables</li> <li>- Sensibiliser et éduquer aux rôles écosystémiques des TVB</li> <li>- Favoriser et encourager les bonnes pratiques pour préserver les TVB</li> </ul>
Moyens pour réaliser l'action	Un poste d'animateur TVB sera créé (voir fiche action 8.3). Il s'appuiera sur un groupe de travail composé d'élus de la CCRG, d'agents de la CCRG, d'agents des communes et des financeurs. L'animateur disposera d'outils informatiques nécessaires à la réalisation de ses missions ainsi que des EPI pour ses visites de terrain. Le groupe de travail viendra en support de l'animateur TVB en proposant des compétences dans les SIG, l'urbanisme, la communication et l'environnement. Le groupe sera constitué des acteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises et/ou associations spécialisées dans les opérations de travaux en lien avec la TVB et la restauration des espaces naturels (génie écologique)</li> <li>- La chambre d'agriculture Alsace pour accompagner des professionnels à planter et entretenir des haies et fossés</li> <li>- La SAFER pour faciliter l'acquisition de terrain</li> <li>- L'agence de l'eau pour participation financière aux actions</li> <li>- Le SAGE de la Lauch et RHA pour coordonner les actions au niveau local</li> <li>- Autres collectivités (Région, CeA) pour bénéficier des supports techniques</li> </ul>
Stade d'avancement	Estimation diagnostic/AVP/PRO
Montant de l'action	370 000 €
Cofinancement(s) prévisionnel(s)	AERM
Calendrier prévisionnel	Année 2 : 100 000 € travaux et/ou acquisition terrain Année 3 : 120 000 € travaux et/ou acquisition terrain Année 4 : 150 000 € travaux et/ou acquisition terrain
Résultat(s) attendu(s)	Faire reconnaître auprès du grand public et des élus le rôle des TVB comme un élément essentiel dans l'adaptation au changement climatique. Redonner sa place à la TVB dans les politiques d'aménagement du territoire pour sa prise en compte systématique. Sauvegarder la biocénose des biotopes des TVB
Indicateur(s) de réalisation	Surfaces restaurées / implantées

Mise à jour 28/02/2024

## 8.3 à 8.6 Développer une culture de l'eau et du climat

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<b>N° SIRET/SIREN</b>	SIRET 246 800 569 00104 SIREN 246 800 569
<b>Contexte</b>	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller compte 19 communes pour près de 40 000 habitants. Leur implication dans la dynamique portée par la collectivité est importante à la fois dans un objectif de sensibilisation, de prise de conscience et d'acceptation sociale
<b>Description de l'action</b>	L'action consiste en la mise en place d'outils de communication et d'animations auprès du grand public et de la profession agricole autour de la culture du climat, des enjeux de l'eau et de la biodiversité
<b>Thématique(s)</b>	Sensibilisation, prévention et animation
<b>Objectif(s) de l'action</b>	L'opération d'animation assure les actions suivantes au cours des années 2023 à 2027 : - Mission d'animation de l'opération collective à l'échelle du territoire et animation auprès des aménageurs sur le volet GIEP - Mission d'animation de protection de la ressource en eau souterraine (Mission Eau) - Mission d'animation Trame Verte et Bleue - Réalisation d'outils de communication sur la culture climat en lien avec les enjeux de l'eau et de la biodiversité - Réalisation d'outils de communication sur les enjeux eau en lien avec les pratiques agricoles - Mise en place d'un programme d'animation d'éducation à l'environnement pour le jeune public - Création d'un événement d'ampleur intercommunal (EAU/CLIMAT)
<b>Moyens pour réaliser l'action</b>	Nécessité de faire appel à des prestataires externes (imprimeurs, agence de communication, animateurs...) et d'acheter du matériel pour les animations
<b>Stade d'avancement</b>	Non démarré
<b>Montant de l'action</b>	167 000 €
<b>Cofinancement(s) prévisionnel(s)</b>	66 800 €
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Année 1 : communication institutionnelle autour de la signature du contrat Année 2 à 4 : réalisation d'un support de communication autour de l'eau potable / réalisation d'outils de communication à destination des agriculteurs / programme d'animations d'éducation à l'environnement auprès du jeune public / organisation d'une semaine autour de l'eau, la biodiversité et le climat
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Sensibilisation du public autour de la culture du climat, des enjeux de l'eau et de la biodiversité
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	4 supports de communication grand public Réalisation de 8 animations d'éducation à l'environnement pour le jeune public par an Organisation d'un événement d'ampleur intercommunautaire par an

